

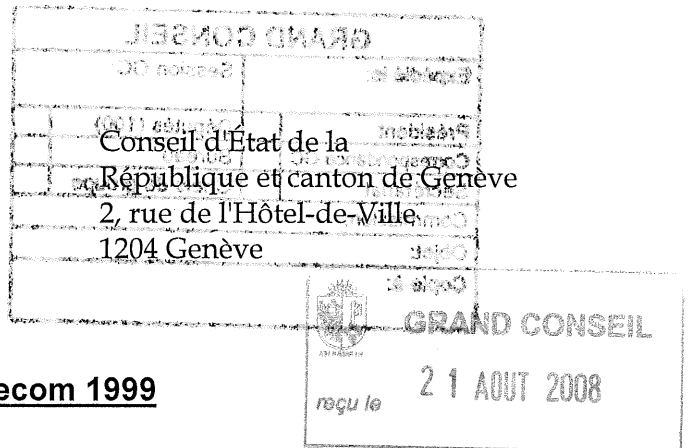
C 2669



# Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève  
6, Terreaux-du-Temple - 1201 Genève - tél. 022 731 84 30 - fax. 022 731 87 06 - ccp 85-412318-9

Genève, le 19 août 2008



## concerne : conditions de travail à Telecom 1999


Monsieur le Président,  
Messieurs les membres du Conseil d'État,

Notre Communauté a lu avec un peu de surprise la réponse que vous venez de fournir - neuf ans après son dépôt! - à la motion M 1307 concernant les conditions de travail lors du montage de l'exposition Telecom en 1999.

En effet, si les renseignements que vous donnez dans votre réponse sont exacts, à savoir que les salaires versés par l'entreprise Pico étaient conformes aux usages genevois, vous péchez par omission. Une enquête tripartite, menée par le Service de la main d'œuvre étrangère, avait examiné les salaires d'un grand nombre de personnes travaillant dans ce cadre. Le rapport rendu le 28 septembre 1999 concluait à ce que, en effet, les salariés chinois de l'entreprise Pico n'étaient pas payés au tarif de 5 francs de l'heure (voir moins). Par contre, ce même rapport relevait que 4 employés d'une entreprise slovène étaient payés au tarif de 5,52 francs de l'heure, et 4 autres salariés d'une entreprise turque touchaient, eux, entre 6,09 et 7,11 francs de l'heure. En tout, sur les cas examinés, 17 employés touchaient un salaire équivalent à moins de 2'500 francs par mois.

On peut donc en conclure que si la dénonciation syndicale contre l'entreprise Pico s'était trompée de cible, elle en avait atteint plusieurs autres par ricochet, et que la réalité de la sous-enchère salariale sur le site de Palexpo dans le cadre du montage de Telecom était avérée.

En étant sûrs que ces précisions devraient intéresser les destinataires de votre réponse à cette motion, nous vous présentons, Monsieur le Président, Messieurs les membres du Conseil d'État, l'expression de notre considération distinguée.

  
Georges Tissot  
ancien président

Pour la CGAS

  
Hervé Pichelin  
président

- copies :  
- Madame la présidente du Grand Conseil  
- Union des associations patronales genevoises

GRAND CONSEIL

Expédié le:		Session GC: 18-19.09.2008	
Président	<input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)	<input type="checkbox"/>
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	<input type="checkbox"/>	Chefs de groupe	<input checked="" type="checkbox"/>
Commission:			
Objet: N 1307			
Copie à:			